

# TDF, les chiffres de 1974 à 2009

**Historique** : *celui qui a oublié le passé ne comprend pas le présent ...*

La société TDF est issue de l'éclatement de l'ORTF décidé sous le gouvernement de V. Giscard D'Estaing en 1974.

Elle regroupe alors les activités techniques de diffusion radio (FM, OM, OL), TV analogique, puis depuis 2005 la TV Numérique Terrestre (TNT), ainsi qu'une activité croissante de maintenance des réseaux de Téléphonie mobile, mais aussi de la transmission par satellite de programmes audiovisuels

D'abord EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) au service des entreprises publiques de l'audiovisuel, TDF a ensuite été rattachée au groupe France Télécom.

La loi du 30 septembre 1986 lui avait supprimé le monopole de diffusion, et en 1987 TDF devient société anonyme à capitaux publics.

En 1990 la participation de 51 % de l'Etat dans le capital de TDF est transférée à France Télécom avec la dette des satellites (4 milliards de francs ou 600 millions d'Euros), un an plus tard TDF devient filiale à 100% du groupe France Télécom.

En 2002 France Télécom, **en proie à des pertes financières abyssales**, vend TDF à un groupe d'investisseurs.

La holding (**TOWER PARTICIPATION SAS**) a pris le contrôle de TDF par un montage financier appelé **LBO** (Leverage By Out) que l'on pourrait traduire par achat avec "effet de levier par externalisation de la dette"

(voir <http://www.collectif-lbo.org/> dont le syndicat CGT de TDF fait partie)

**Avant ce LBO**, TDF était alors qualifiée par certains journaux financiers de "machine à cash", ne portant aucune dette, les résultats de l'entreprise finançant totalement les investissements lourds d'infrastructures (pylônes de près de 300m, émetteurs, etc...)

Lors de ce premier LBO, l'entreprise a été vendue 2 Milliards d'Euros, la holding (CharterHouse 51%, CDC Entreprise 12%, la Caisse des dépôts et Consignations 29%, autres 8%) apportant environ 300 millions €, le reste étant financé par des emprunts bancaires. La majeure partie des excédents dégagés par l'entreprise servant à financer le remboursement de la dette de la holding.

En 2006, second LBO et deuxième holding (**TYROL ACQUISITION SAS**), avec l'entrée au capital de nouveaux investisseurs "Texas Pacific Group" (TPG 42 %) et AXA Private Equity (18%), Charterhouse conserve 14% et la Caisse des dépôts (24%). L'entreprise est alors valorisée à 4,7 Md€, avec un endettement passant à environ 3,5 Md€. Le paiement de la majeure partie de la dette "in fine" étant reporté à l'échéance probable du LBO (2014).

Le taux de rendement des capitaux investis en 2002 avoisine 80% par an grâce à "l'effet de levier". De plus, la holding qui se trouve en France étant endettée en permanence ne supporte aucun impôt sur les bénéfices !  
Celle faisant les profits se trouvant au Luxembourg !

Malgré une activité en forte croissance: radios FM, Télécoms, déploiement du réseau TNT, le nombre de salariés est passé d'environ 3900 en 1999 à moins de 2400 en 2009.

Cette réduction des effectifs a été accompagnée d'une forte dégradation des conditions de travail et de rémunération: accords d'entreprise revus systématiquement à la baisse, en particulier pour les salariés de la maintenance et les rares jeunes salariés embauchés à des niveaux de salaires en régression. A cela s'ajoute des "objectifs" sans cesse revus à la hausse.

En parallèle, fait nouveau à TDF, le nombre de salariés licenciés vers 57 ans pour "fautes diverses" explose. La quasi-totalité de ces salariés étant connus par leurs collègues pour leur sérieux et leurs compétences. La plupart d'entre eux "disparaissant" quasiment du jour au lendemain de l'entreprise. Depuis 2005, environ 150 salariés par an quittent l'entreprise de cette façon.

Les plans stratégiques de début 2009 étaient plutôt rassurants (dans la continuité des messages euphoriques de notre ex PDG Michel Combes parti chez Vodaphone; celui-ci avait bien su vendre le Business plan à nos actionnaires, pourtant jugé très ambitieux par l'expert mandaté par le CCE).

**Le 12 juin 2009 lors d'un CCE extraordinaire, la direction annonce un plan de suppression de 550 ETP (Equivalents Temps Pleins); correspondant à environ 600 postes, soit un quart de l'effectif de l'entreprise.**

La direction annonce que les salariés concernés quitteront l'entreprise "**prioritairement** sur la base du volontariat"; mais comment trouver 600 "volontaires" dans une entreprise de 2400 salariés chez qui les plus de 57 ans ont quasiment disparus ? Quelle sera la seconde méthode si les volontaires ne sont pas au rendez-vous ? On vous laisse deviner.

Le prétexte, indiqué par la direction, de l'arrêt de la Télévision analogique, connu depuis de nombreuses années ne tient pas, compte tenu de "l'allègement" considérable des effectifs (3900 à 2400) sur les 10 dernières années, en regard de l'accroissement de l'activité déjà évoquée.

Pour la CGT de TDF, la cause de ce désastre social est à rechercher du côté du montage financier (LBO) qui a pour effet (but ?) de spolier l'entreprise et ses salariés.

Si l'on retire la dette, créée de toute pièce par le montage financier choisi, l'activité de l'entreprise, y compris en intégrant la diminution de recettes liées à l'arrêt de la TV analogique, reste largement excédentaire.

Nous demandons donc que les actionnaires, responsables de ce montage financier qui étouffe l'entreprise, assument leur responsabilité sociale en demandant à la direction de TDF d'arrêter la mise en place de son projet « Cap Numérique » et de retirer officiellement son plan de suppression d'emplois.

**La Caisse des dépôts, déjà actionnaire minoritaire de TDF doit prendre la majorité du capital de TDF et organiser le service de la dette sur au moins 20 ans.**

De plus, constatant que TDF n'est pas la première victime des LBO; (voir <http://www.collectif-lbo.org/>), nous demandons que la proposition de résolution N°409 enregistrée le 14 novembre 2007 soit de nouveau portée à l'ordre du jour de l'assemblée nationale:

=====

### PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à la création d'une **commission d'enquête** sur la place et le rôle des **fonds d'investissement** dans l'économie, sur leurs **méthodes d'acquisition d'entreprises** par effet de levier appelées LBO, sur les **conséquences** de telles pratiques pour l'**emploi**, les **salaires** et les **conditions de travail** ainsi que sur les solutions alternatives qui pourraient être mises en œuvre à partir de la constitution d'un **pôle financier public**,*

(Renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

=====



# STOP

**Aux départs « volontaires »  
imposé !**

**Aux conditions de travail  
dégradées pour les  
« survivants » !**

**TOUS SOLIDAIRES**

**TOUS EN GREVE  
les 22 et 23 juin !**